

DU CONSEIL MUNICIPAL

FOUGAX ET BARRINEUF

Séance du 13 février 2025

Nombre de Membres

Effectif Légal : 11

En exercice : 8

Présents : 5

Pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 5

Vote pour : 5

Vote contre :

Abstention :

Ne participe pas au vote : 1

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à vingt heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fougax et Barrineuf, sous la présidence de Monsieur **LAFFONT Hervé**, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : **6 février 2025**

Présents : DEFOIS Christine, **LAFFONT** Hervé, **MARTINEZ** Bruno, **MARTINEZ** Frank, **BARRIERE** Renaud,

Absents : DROUIN-POIRRIER Ghislaine, **MICHAU** Maryna, **MUNOZ** Henri

Procuration d'Henri MUNOZ donnée à Christine DEFOIS

Secrétaire de séance : MARTINEZ Frank

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : BUDGET PRINCIPAL

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Financier Unique reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de Fougax et Barrineuf de l'exercice 2024.

Les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	229 188.61
Recettes d'investissement :	206 749.38
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 22 439.23
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 70 831.92

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le



ID : 009-210901252-20250213-2025_02-DE

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	337 839.69
Recettes de fonctionnement :	441 283.17
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	103 443.48
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	315 235.67

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver le Compte Financier Unique 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et a quitté la salle), le Conseil Municipal de Fougax et Barrineuf :

- adopte le Compte Financier Unique 2024 du BUDGET PRINCIPAL
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Hervé LAFFONT

Envoyé en préfecture le 14/02/2025
Reçu en préfecture le 14/02/2025
Publié le
ID : 009-210901252-20250213-2025_02-DE

